

## Délibération n°2017.00117

Aménagement - ZAC de la Reneuse - Approbation du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2016

Séance du 28 novembre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents excusés représentés : 7

absentes non représentées : 2

L'an deux mille dix sept, le 28 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Fârid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTES NON REPRESENTÉES :

Mme Farida BENMOUSSA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre BONTOUX

## Délibération n° 2017.00117

### Aménagement - ZAC de la Reneuse - Approbation du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2016

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Luc MARION, Adjoint au maire, délégué au logement, à l'habitat et à la solidarité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2003 confiant à la Semmy la réalisation de la ZAC de la Reneuse

Vu le compte rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2016 de l'opération de la ZAC de la Reneuse,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée.

Considérant que ce compte rendu comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé.

Considérant que la lecture du compte rendu 2016 de l'opération de la ZAC de la Reneuse peut être éclairée par les éléments suivants :

Réalisation des dépenses/recettes au 31 décembre 2016 :

L'ensemble des dépenses cumulées au 31 décembre 2016 s'élève à 15 045 982€ TTC.

Pour l'exercice 2016, le montant total des dépenses facturées s'élève à 90 089.82 € TTC.

L'ensemble des recettes cumulées au 31 décembre 2016 s'élève à 15 250 365.49 € TTC.

Sur l'exercice 2016, 160 000 € TTC ont été perçus.

Situation des financements au 31/12/2016 :

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur la ZAC ni d'avance de découvert individualisé et aucune avance de trésorerie n'a été demandée à la collectivité pour l'année 2016.

Bilan prévisionnel actualisé et plan de trésorerie

Le montant total des dépenses prévisionnelles de l'opération s'élève à 15.413.929 € TTC dont 15.045.982 € réalisées au 31/12/2016

Le montant total des recettes prévisionnelles de l'opération s'élève à 15 413 929 € TTC dont 15 250 367 € réalisées au 31/12/2016

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement Durable du 8 novembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 14 novembre 2017,

**DELIBERE**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>31</b>
<b>POUR :</b>	<b>25 dont 5 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
<b>CONTRE :</b>	<b>6 dont 2 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

**APPROUVE** le compte rendu à la collectivité locale pour l'année 2016 concernant l'opération de la ZAC de la Reneuse concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.